

### Édito

#### Vœux

## 2017 doit être l'année des libertés locales



Comme chaque année, l'AMF a été mobilisée en 2016 sur les dossiers qui concernent au quotidien vos communes et intercommunalités : la lutte contre la prolifération et l'instabilité des textes et des normes, le suivi de la réforme de la DGF et du niveau des

dotations dans un contexte financier très contraint, la préservation de l'institution communale dans le cadre d'une activité parlementaire soutenue (Égalité et citoyenneté, Sapin II, Architecture et patrimoine, Biodiversité, Justice du XXI<sup>e</sup> siècle...) ou encore la négociation autour du contrat de présence postale territoriale et de la réforme des préfectures.

Au titre de ses missions de conseil, l'AMF est intervenue dans le cadre des schémas de refonte de la carte intercommunale arrêtés par les préfets et des initiatives de création de communes nouvelles constituées sur la base de projets libres et volontaires. Inutile de rappeler que la seconde méthode reçoit notre préférence. Nous souhaitons à cet égard une pleine réussite aux élus des nouveaux conseils communautaires et à ceux des communes nouvelles créés au 1<sup>er</sup> janvier. En 2017, l'AMF portera avec détermination la voix des maires et des présidents de communautés dans cette séquence particulière de la vie démocratique qui constitue l'élection présidentielle. Elle le fera à travers un manifeste des maires pour des communes fortes et vivantes qu'elle adressera aux candidats, à charge pour eux de s'engager sur nos priorités communes et consensuelles. Un Rassemblement exceptionnel des maires de France à la Maison de la radio le 22 mars permettra de les entendre.

En attendant, je souhaite à chacun d'entre vous une très belle année 2017 et le meilleur succès dans vos initiatives et projets pour améliorer le quotidien de nos concitoyens, contribuer au développement local et consolider le lien qui nous rassemble.

FRANÇOIS BAROIN



## Nouveau contrat de présence postale

Le contrat de présence postale territoriale, signé le 11 janvier dernier, entre l'Etat, l'AMF et La Poste, pour les années 2017-2019, a fait l'objet d'intenses négociations au cours de l'année 2016. Ces échanges soutenus entre La Poste et les instances de l'AMF ont permis de préserver une présence postale concertée entre les maires et les représentants de La Poste sur l'ensemble du territoire.

En effet, le Bureau de l'AMF du 13 octobre 2016 avait émis de sérieuses réserves sur le texte initial et demandé une révision sur plusieurs points. De nombreuses discussions ont alors permis d'apporter des modifications substantielles au texte, c'est pourquoi le Bureau de l'AMF du 8 décembre a décidé de signer ce contrat.

L'AMF a ainsi obtenu l'augmentation du montant du fonds de péréquation, qui passera de 170 à 174 millions d'euros par an, soit une augmentation de 12 millions d'euros sur les 3 ans du contrat. La prise en charge de la "part des collectivités territoriales" pour le financement des maisons de services au public déployées au sein des bureaux de poste était également une exigence forte de l'Association.

Le contrat prend également en compte la situation des communes nouvelles, en ne retenant plus des "zones géographiques prioritaires" (communes de moins de 2 000 habitants, DOM et quartiers priori-

taires de la politique de la ville) mais des "points de contact prioritaires". Le maintien du seuil de 2 000 habitants aurait pu, en effet, conduire à exclure de nombreuses communes nouvelles du dispositif alors que certaines des communes déléguées en bénéficiaient auparavant.

Pour tenir compte des remontées du terrain, le contrat qualifie pour la première fois la notion de "fermeture estivale" qui ne pourra pas excéder trois semaines, ce qui évitera des fermetures prolongées.

Sur le maintien de l'accord préalable du maire pour la transformation de tous les bureaux de poste, le contrat prévoit :

- que, pour les DOM, pour les communes rurales, pour les quartiers prioritaires en politique de la ville, pour les communes nouvelles et pour celles qui n'ont qu'un seul bureau de poste, l'accord préalable du maire soit requis pour les bureaux susceptibles d'être transformés en agences postales communales ou intercommunales ou en relais poste chez un commerçant ;
- pour les autres communes situées en zone urbaine, que le maire soit obligatoirement consulté sur le projet envisagé. L'AMF a obtenu que l'opposition du maire oblige La Poste à proposer un second projet de maillage postal.

La clause de revoyure demandée par l'AMF permettra de faire un bilan global de cette mise en œuvre, à mi-contrat en 2018.

# Loi «Égalité et Citoyenneté»

Marquée par des divergences profondes entre l'Assemblée nationale et le Sénat, la loi « Égalité et Citoyenneté » a été adoptée définitivement le 22 décembre 2016 au Parlement et aura un impact significatif pour les communes et leurs groupements, notamment sur le volet du logement social.

En effet, ce texte conforte les objectifs prescrits par la loi ALUR en transférant aux EPCI les attributions de logement, la gestion de la demande et l'information des demandeurs. Ainsi, 25 % des attributions en dehors des quartiers en politique de la ville devront bénéficier aux 25 % de ménages les plus pauvres. Les réservataires de logement devront désormais consacrer 25 % de leurs attributions aux publics prioritaires. Le préfet voit ses pouvoirs étendus et pourra se substituer en cas de non-respect des dispositions contenues dans la loi.

La loi renforce aussi les obligations en matière de production de logements sociaux dans les territoires où la demande est importante. Elle modifie les modalités de calcul du seuil de logements sociaux dont doit disposer la commune, exonère du prélèvement obligatoire les communes entrant dans le dispositif



pour la première fois durant les trois premières années et fixe les objectifs quantitatifs et de typologie à décliner au niveau de chaque commune concernée.

Enfin, les communes en constat de carence ne sont plus éligibles à la DSU.

En matière éducative, un régime d'autorisation préalable pour les écoles privées hors contrat et le contrôle de l'instruction à domicile sera renforcé. Par ailleurs, le texte instaure un droit à l'accès au service de restauration scolaire pour tous les enfants scolarisés, dès

lors que le service existe, et inscrit l'obligation pour les collectivités territoriales, à partir de 2020, de proposer dans leurs services de restauration collective, 40 % de produits locaux provenant d'approvisionnements en circuits courts ou répondant à des critères de développement durable et 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Tout au long des débats parlementaires, l'AMF s'est fortement mobilisée afin de faire valoir ses positions concernant ces différents sujets. Ainsi, au nom de l'engagement constant des communes pour financer la construction de logements sociaux et mettre en œuvre des politiques de peuplement respectant les principes de mixité sociale, l'AMF a réitéré son opposition au dessaisissement de prérogatives majeures des maires en matière de politique du logement social, et à l'accroissement des sanctions à leur encontre.

[www.amf.asso.fr/réf. BW24117 et BW24119](http://www.amf.asso.fr/réf. BW24117 et BW24119)

## Compétence GEMAPI

Le transfert de la compétence gestion des eaux, des milieux aquatiques et des risques liés à l'eau (GEMAPI) sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les EPCI. Afin de faire le point sur les stratégies et les solidarités financières et territoriales à développer, l'AMF a co-organisé, le 13 décembre 2016, en partenariat avec les associations d'élus et les établissements publics territoriaux de bassin, une rencontre d'élus et d'experts, ouverte notamment par André Flajolet, président de la commission Développement durable de l'AMF. Compte-rendu disponible sur [www.amf.asso.fr/réf. BW24217](http://www.amf.asso.fr/réf. BW24217)

# Cofinancement de la petite enfance

L'AMF a saisi Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, et le président de la CNAF sur les difficultés croissantes rencontrées par les communes et intercommunalités, gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), dans l'application des règles de cofinancement imposées par la branche famille en contrepartie de ses prestations. Si les élus locaux, comme la CNAF, sont très attentifs à l'efficacité de la dépense publique ainsi qu'à l'optimisation du fonctionnement des EAJE, ils considèrent que la facturation à l'heure est difficilement conciliable avec la logique sociale propre au service public. D'autant que les gestionnaires n'ont aucun

moyen d'agir sur l'utilisation faite par les familles des places réservées. L'AMF participera activement au groupe de travail dédié à cette problématique, annoncé par la ministre dans son plan d'action pour la petite enfance. Elle a par ailleurs demandé à être associée à la phase de bilan de la convention d'objectifs et de gestion de la branche famille comme à sa prochaine élaboration. Localement, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale participent largement à la mise en œuvre des objectifs fixés par la branche famille sans pourtant être associés à la définition de ceux-ci ou sans que leur capacité financière soit prise en compte. Voir [www.amf.asso.fr/réf. BW24181 et BW24189](http://www.amf.asso.fr/réf. BW24181 et BW24189)

## De nouvelles métropoles

**A défaut d'accord en commission mixte paritaire, le projet de loi sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain revient à partir du 17 janvier prochain en discussion à l'Assemblée nationale. La version retenue par les députés, qui prévoit notamment la possibilité pour sept agglomérations de devenir métropoles, devrait l'emporter. Seraient concernées les agglomérations de Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Orléans, Saint-Etienne, Toulon et Tours. Ces nouvelles métropoles, si elles étaient décidées localement, viendraient compléter la liste des quinze existantes. Le texte prévoit en outre l'attribution aux présidents de métropoles de la police de la circulation et du stationnement sur les anciennes routes départementales transférées et l'adoption d'une loi d'ici 2019 fixant les règles d'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct (supra-communal). D'autres mesures concernent la gouvernance des communautés urbaines et des métropoles, le rôle des EPT dans le Grand Paris ou encore le rattachement des communes nouvelles situées sur deux communautés.**

## Cartographie de l'amiante sous voirie

Certaines collectivités entreprennent des cartographies de l'amiante sous voirie afin d'anticiper les mesures de protection du personnel lors des interventions. Or, les méthodes d'analyse adaptées à la voirie ne sont pas encore standardisées et elles sont susceptibles d'être modifiées prochainement (dans six mois). Il est donc préférable de suspendre l'élaboration des cartographies tant que les méthodes d'analyse ne sont pas stabilisées, afin d'éviter d'avoir à recommencer les mesures avec les méthodes normalisées. Toutefois, la recherche d'amiante avant travaux doit être maintenue car elle permet de déterminer les mesures nécessaires à la protection du personnel.

## Assises franco-marocaines

**Les 3<sup>es</sup> Assises de la coopération décentralisée maroco-française, organisées par le ministère marocain de l'Intérieur et le ministère français des Affaires étrangères se sont tenues à Marrakech, les 8 et 9 décembre 2016. Lors de la séance plénière, outre l'intervention de François Rebsamen, maire de Dijon (21), vice-président de la Commission nationale de la coopération décentralisée, Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29), vice-présidente de l'AMF, au nom de François Baroin, a appelé à la « fraternité territoriale » entre la France et le Maroc.**

## Sécurité à l'école



Dans le contexte des récents attentats et de la menace terroriste, et dans le cadre des travaux menés avec l'Etat portant à la fois sur les travaux de sécurisation nécessaires, l'articulation scolaire/périscolaire et la répartition des aides du FIPD, l'AMF a publié les résultats d'une courte enquête menée auprès des élus entre les 22 et 30 septembre 2016. Parmi les principaux résultats, il ressort que seules 71 % des communes ont été associées par le directeur académique à l'élaboration du PPMS. Mais 79 % des communes ont pris des mesures spécifiques de sécurité aux abords des écoles, 73 % pour les accueils périscolaires et 67 % pour les établissements d'accueil du jeune enfant. Par ailleurs, les communes étaient davantage en relation avec la police ou la gendarmerie (60 %) qu'avec le référent sûreté placé auprès du directeur académique (22 %). Enfin, 52 % des communes ont exprimé avoir rencontré des difficultés dans la démarche de sécurisation, principalement en termes d'accompagnement et de financement. Ces résultats ont pu nourrir les réflexions toujours en cours menées avec l'Etat.

Voir [www.amf.asso.fr/réf. BW24179](http://www.amf.asso.fr/réf. BW24179)

## Les prochains rendez-vous de l'AMF



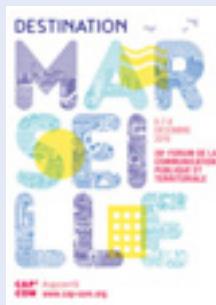
L'AMF organisera dans ses locaux, le 8 février prochain, une Rencontre technique sur le patrimoine immobilier des collectivités locales, suivie, le 15 février, d'une Rencontre des présidents d'intercommunalité sur l'urbanisme et le développement économique.

Le 2 mars 2017, aura lieu la 3<sup>e</sup> Rencontre nationale des communes nouvelles. Selon les remontées du terrain, l'AMF a recensé plus de 201 créations nouvelles en 2016. Face à cette dynamique et dans une période de très grande recomposition des territoires notamment intercommunaux, l'Association fera le point sur les retours d'expériences, mettra en avant les avancées et les difficultés rencontrées par les élus et présentera une étude exclusive sur le sujet réalisée par Vincent Aubelle.

## Partenariats

### COMMUNICATION

## FORUM CAP'COM



Le 28<sup>e</sup> Forum de la communication publique et territoriale a réuni, en décembre dernier à Marseille, plus d'un millier de communicants de collectivités locales,

administrations et organismes publics. Parmi les interventions, Michel Maffesoli, auteur de *Les nouveaux bien-pensants*, a notamment

**appelé à comprendre la société et ses aspirations.**

Au-delà des enjeux sociétaux, les « controverses » proposaient des débats d'actualité de la communication publique : la proximité est-elle un argument ? Le territoire pertinent existe-t-il ? Outre des carrefours numériques axés sur les usages des réseaux sociaux, des ateliers ont aussi décrypté des thématiques telles que faire une place aux élus en communication interne ou valoriser les agents publics.

Plus d'informations : [www.cap-com.org](http://www.cap-com.org)

numérique. La 22<sup>e</sup> édition de la Semaine de la langue française et de la francophonie se tiendra du 18 au 26 mars 2017.

**CONTACT** [www.dismoidixmots.culture.fr/semainelanguefrancaise](http://www.dismoidixmots.culture.fr/semainelanguefrancaise)

### AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS DES CENTRES-BOURGS



Face aux différentes préoccupations des élus de petites villes et de villages en matière d'aménagement des espaces publics, le Cerema a réalisé, en partenariat avec l'AMF, un ouvrage pour les conseiller.

Intitulée *Espaces publics des centres-bourgs : repères pour de belles réalisations*, cette publication présente des opérations d'aménagement qui ont été menées afin d'offrir aux habitants un cadre de vie collective plus agréable et convivial.

Pédagogique et illustré, ce guide donne des pistes de réflexion pour mieux appréhender les enjeux de l'aménagement des espaces publics des centres-bourgs.

**CONTACT** [www.amf.asso.fr/réf.BW24151](http://www.amf.asso.fr/réf.BW24151)

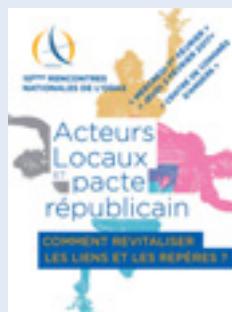
### UNION EUROPÉENNE L'EUROPE ET VOUS

La Représentation en France de la Commission européenne propose, en partenariat avec l'AMF, une série d'articles thématiques (agriculture, droits des citoyens, économie, environnement...) consacrés aux politiques communautaires. Intitulé « L'Europe et vous », ce nouveau service comprend plusieurs versions de ces contenus (courte, longue, web, papier) ainsi que des infographies libres de droit et déclinables. Destinés aux élus, ces articles visent à illustrer, par des exemples concrets et proches des citoyens, l'action de l'Union européenne dans une variété de domaines comme les énergies renouvelables, l'emploi des jeunes ou la santé.

**CONTACT** [ec.europa.eu/france/news/20161201\\_articles\\_thematiques\\_europe\\_fr](http://ec.europa.eu/france/news/20161201_articles_thematiques_europe_fr)

### VIVRE-ENSEMBLE

## ACTEURS LOCAUX ET PACTE RÉPUBLICAIN



Comment revitaliser les liens et les repères entre les acteurs locaux et le pacte républicain ? Tel est le thème des 10<sup>es</sup> Rencontres nationales de l'ODAS qui se tiendront le

1<sup>er</sup> et 2 février 2017, à Angers (49).

Philippe Laurent, maire de Sceaux (92), secrétaire général de l'AMF, intervendra lors de ces journées qui seront l'occasion d'échanger autour du rôle des acteurs locaux, notamment les élus, dans la consolidation du vivre ensemble et la défense des valeurs républicaines.

**CONTACT** <http://odas.net/10e-Rencontres-nationales-de-l-ODAS-Acteurs>

### PRÉVENTION

## SANTÉ MENTALE ET TRAVAIL

Les 28<sup>es</sup> Semaines d'information sur la santé mentale (SISM), du 13 au 26 mars 2017, auront pour thème les effets du travail sur la santé mentale. En partenariat avec l'AMF, membre du Collectif national des SISM, ces

journées seront notamment l'occasion d'échanger autour des pistes d'actions possibles pour favoriser le bien-être au travail, trouver des solutions aux obstacles à l'emploi des personnes souffrant de troubles psychiques et promouvoir la santé mentale des jeunes. Chaque année depuis 1990, des actions d'information et de réflexion sur les enjeux de santé mentale sont organisées dans le cadre de cette opération dans toute la France.

**CONTACT** [www.semaine-sante-mentale.fr](http://www.semaine-sante-mentale.fr)

### CULTURE

## PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE



Depuis 1995, la Semaine de la langue française et de la francophonie, organisée par le ministère de la Culture en partenariat avec l'AMF, constitue un événement annuel fédérateur de l'identité francophone. A cette occasion, de nombreuses manifestations sont organisées en France et à l'étranger afin de promouvoir la langue française, tel le concours « Dis moi dix mots » qui a pour thème cette année le

### LOIS DE FINANCES

# Principales dispositions

#### Retour sur les principales dispositions relatives au bloc communal de la loi de finances pour 2017 et de la loi de finances rectificative pour 2016, publiées fin décembre au Journal officiel.

Comme annoncé par le Président de la république au 99<sup>e</sup> Congrès, la baisse de la DGF est ramenée à 1035 Md€. La loi de finances pour 2017 ajoute des dispositions pour les communes en DGF négative en 2016 qui subiront un prélèvement correspondant à la somme de leur contribution due au titre de 2017 et du prélèvement supporté en 2016. Le plafonnement de l'écrête-ment appliqué sur la dotation forfaitaire des communes est fixé à 1 % des recettes réelles de fonctionnement. La DSU et la DSR, augmentent chacune de 180 M€. Le nombre de communes éligibles à la DSU est réduit. Est mis en place un dispositif de plafonnement de la popula-tion DGF prise en compte pour le calcul de la DSR bourg-centre, pour les communes dont la population INSEE est inférieure à 1500 habitants. La dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération est revalorisée afin de remédier aux effets négatifs consta-tés en 2016 du fait de la transformation en communau-tés urbaines. Les FDPTP diminuent de 8%.

Concernant la péréquation, les erreurs relatives aux pré-lèvements FNGIR sont corrigées. Ces corrections sont financées par une réduction de l'ensemble des reversements aux autres collectivités. Le FPIC est maintenu à 1 Md€. Le FSRIIF est majoré de 20 M€ (310 M€ en 2017). Sur les amendes de police, la LFR 2016 garantit le niveau

des enveloppes départementales à travers lesquelles les communes et groupements de moins de 10000 habi-tants perçoivent le produit des amendes de police.

Par ailleurs, les indemnités de fonction des élus locaux sont imposables par le biais de l'IR ; le bénéfice de l'abattement spécifique est toutefois conservé.

Sur la fiscalité locale, les valeurs locatives foncières sont revalorisées de 0,4 %. Concernant la CVAE, sont conso-lidées les cotisations des entités d'un même groupe.

Sur les allégements de TFPB, le bénéfice de l'abattement de 30 % sur la TFPB en quartier prioritaire de la politique de la ville n'est plus seulement conditionné à la signa-ture du contrat de ville par le bailleur mais aussi à la signature d'une convention relative à l'entretien et à la gestion du parc. Pour la TH sur les résidences secon-daires, les communes concernées peuvent moduler cette majoration entre 5 et 60 %.

Sur les dotations d'investissement, la LF 2017 fixe le pla-fond de la DETR à 1 Md€ et les seuils de population sont relevés. Concernant la dotation politique de la Ville, son montant est porté à 150 M€. De plus, les moyens affec-tés à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine sont fixés à 6 Md€ au lieu de 5 Md€.

Enfin, des dispositions concernent les communes nou-velles. Ainsi, le pacte de stabilité est maintenu pour les communes nouvelles créées au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Est créée une attribution de compensation d'in-vestissement. D'autres mesures portent sur des assou-plissements concernant les dispositifs d'intégration fis-cale. *Voir note détaillée sur le site de l'AMF*

#### Sport en milieu rural : appel à projets

La Fondation de France lance un appel à projets pour aider en priorité les personnes les plus vulnérables à pratiquer une activité physique régulière dans les zones rurales, dans une logique de « sport santé ». Les dossiers sont à transmettre avant le 1<sup>er</sup> mars 2017.

*Voir [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)*

#### Librairies indépendantes de référence

Le ministère de la Culture a attiré l'attention de l'AMF sur la possibilité pour les nouveaux établissements publics de coopération intercommunale issus de fusions de prendre, s'ils ont la compétence, une délibération visant à étendre sur l'ensemble de leur nouveau périmètre les mesures d'exonéra-tion de la cotisation écono-mique territoriale (CET) à l'égard des librairies indépen-dantes de référence, jusqu'alors adoptées par l'ancien EPICL ou par une des communes membres. Le ministère sou-haite que toute nouvelle déli-bération de soutien à la librairie indépendante de référence lui soit communiquée.

*Voir le courrier du ministère sur [www.amf.asso.fr/réf. CW24253](http://www.amf.asso.fr/réf. CW24253)*

#### Rythmes scolaires

Après la parution des deux décrets du 1<sup>er</sup> août 2016, la circulaire du 8 novembre 2016 est venue préciser les modalités d'organisation de la semaine scolaire, l'encadrement des activités périscolaires organisées sous forme d'ac-cueils de loisirs déclarés ainsi que les nouvelles actions des groupes d'appui départemen-taux tournées vers la réalisa-tion d'un bilan quantitatif et qualitatif de la réforme. L'AMF a veillé à ce que cette circulaire ne se traduise pas par une pos-sible accentuation des pres-sions de l'État sur l'organisation des activités périscolaires.

*Voir [www.amf.asso.fr/réf. CW13099](http://www.amf.asso.fr/réf. CW13099)*

### FACTURATION ÉLECTRONIQUE UN PORTAIL GRATUIT

À l'instar de nombreux pays européens, la dématéria-lisation des factures des entités de la sphère publique en France s'inscrit désormais dans une obligation progressive. Depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivi-tés locales sont en mesure d'émettre et de recevoir les factures par voie électronique des grandes entre-prises. La mise en œuvre de cette obligation est pos-sible grâce à la mise à disposition d'un portail unique et gratuit pour l'ensemble des acteurs concernés par la facturation électronique : Chorus portail Pro (CPP). L'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développe-ment de la facturation électronique va rendre obligato-ire sa généralisation à l'ensemble des fournisseurs des entités de la sphère publique dans les années à venir. Ainsi, seront concernées en 2018 les entreprises de taille intermédiaire, en 2019 les entreprises de taille moyenne et en 2020 les très petites entreprises.

### EMBALLAGES ORGANISATION DE LA TRANSITION EN 2017

L'agrément d'Eco-Emballages et les contrats avec les collectivités prennent fin au 31 décembre 2016. Les nouveaux contrats ne seront pas effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour éviter le risque de vide juridique qui résulterait de cette situation, l'AMF et Eco-Emballages ont anticipé une prolongation du contrat en cours jusqu'au 30 juin 2017. Durant le premier semestre, les collectivités devront signer un avenant de prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2017. A partir du deuxième semestre 2017, il sera possible de signer le contrat 2018-2022, avec l'un des éco-organismes agréés. Ces dispositions permettent de conserver une cer-taine stabilité juridique durant l'année de transition entre l'existence d'un éco-organisme unique et l'ar-rivée d'un ou plusieurs éco-organismes.

# La vie du réseau

## L'AMF à vos côtés

- Le 16 janvier dernier, Jean-Christophe Le Neindre, chargé de mission Sécurité et prévention de la délinquance, est intervenu à Nogent (52) sur le lien entre l'élu et le gendarme.
- Le 30 janvier, Sylvain Bellion et Nathalie Fourneau, respectivement responsable et conseillère technique du département Ville, urbanisme, habitat et transport, se rendront à Niort (79) sur le thème de la dématérialisation des autorisations de construire.
- Judith Mwendo, conseillère technique au département Administration et gestion communale, interviendra le 9 février à Châteauroux (36) sur le statut de l'élu.
- Les 15 et 16 février, Sébastien Ferriby, conseiller technique au département de l'Action sociale, éducative, sportive et culturelle, se déplacera en Saône-et-Loire (71) pour présenter les compétences des maires et des communes sur l'école et les activités péri-scolaires.

## Les déplacements des élus

Le président de l'AMF, François Baroin, sera l'invité des maires de Gironde à l'occasion de l'assemblée générale (AG) de l'Association départementale le 4 février.

Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, participera, quant à lui, le 3 février prochain à l'AG de l'Association départementale des maires de l'Yonne et le 11 mars à l'Assemblée générale de l'Association départementale des maires des Pyrénées-Atlantiques.

## Statut de l'élu(e) local(e)

Actualisée en janvier 2017, la brochure « Statut de l'élu(e) local(e) » de l'AMF fait le point sur la suppression de la retenue à la source dès janvier 2017, après le vote de l'article 10 de la loi de finances pour 2017 (cf. chapitre IX), prend en compte l'augmentation du SMIC et du plafond de la sécurité sociale au 1er janvier 2017 (cf. chapitres II, IV, V et X) et intègre les dernières évolutions législatives relatives au droit individuel à la formation (DIF) des élus locaux (cf. chapitre IV). *Voir [www.amf.asso.fr/réf.BW7828](http://www.amf.asso.fr/réf.BW7828)*

## Rassemblements sportifs et prévention des risques

La Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives a élaboré un guide pour accompagner les services déconcentrés de l'Etat lors des rassemblements sportifs et culturels. Après avoir expliqué comment bâtir un dispositif de prévention et de réduction des risques avant, pendant et après l'événement, il propose des modèles d'actions que les villes peuvent adapter pour installer un espace de prévention dans les fans-zones ou des équipes de prévention itinérantes, etc. Le guide est téléchargeable sur [www.amf.asso.fr/réf.BW24219](http://www.amf.asso.fr/réf.BW24219)

## Les décodeurs de l'Europe

Comment mieux faire savoir ce qui marche en Europe, et déconstruire les rumeurs basées sur des idées fausses ? Tel est l'objectif du nouveau site "Les décodeurs de l'Europe" lancé par la Commission européenne. Avec la participation d'un dessinateur, il répond à une série de questions/accusations déclinées par thème (social, justice, institutions, frontières, etc.), tout en expliquant la réalité et la complexité des politiques européennes.

Contact : <http://ec.europa.eu/france>

## AGENDA DE L'AMF

- 25 janvier  
Commission Culture
- 26 janvier  
Bureau
- 1<sup>er</sup> février  
• Groupe de travail Laïcité  
• Groupe de travail Numérique
- 2 février  
Groupe de travail Petite enfance
- 8 février  
• Rencontre sur le patrimoine immobilier des collectivités locales  
• Commission Politique de la ville et Cohésion sociale
- 15 février  
Rencontre des présidents d'intercommunalité
- 16 février  
Comité directeur et réunion des présidents d'associations départementales
- 23 février  
Commission des Communes et territoires ruraux
- 2 mars  
Rencontre nationale des Communes nouvelles
- 7 mars  
Commission Europe
- 22 mars  
Rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle

## AGENDA DES AD

- 3 février  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de l'Yonne
- 4 février  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de Gironde
- 10 février  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Somme
- 17 février  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Vienne
- 25 février  
Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Gers

## DÉSIGNATIONS

Comité directeur du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) : Agnès Lebrun, maire de Morlaix - 29 (titulaire) ; Christophe Rouillon, maire de Coulaines - 72 (suppléant)

## LE MAGAZINE



### AU SOMMAIRE DU N° 342 DE JANVIER 2017

- Budgets** Principales dispositions des lois de finances  
**Dossier** Ruralité : favoriser la relation villes-campagnes  
**SDCI** À quoi ressemble la nouvelle carte de l'interco ?  
**Démocratie locale** Courpière (63) : trois consultations des habitants en trois ans

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

### MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 342.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.  
Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron.  
Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027.  
Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; Nancy/Fotolia, p. 2 ; © PackShot/Fotolia, p. 3

## L'AMF sur Twitter

@l\_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur [https://twitter.com/l\\_amf](https://twitter.com/l_amf)  
12 600 abonnés